Image not found or type unknown

# Inaptitude ou maladie professionelle

Par **jm 09**, le **03/06/2017** à **11:59**

bonjour,
suite a un arret en mp pour tendinopatie aigue
(T57 MP ) depuis 09/06/2016 refusé par la secu pour desaccord sur le diagnostic , mon medecin renouvele ma demande en tendinopatie chronique le 02/04/2017 objectivé par irm sur les conseils du medecin du travail qui estime que ma patologie est ancienne (premier arthroscanner en 2014 IRM en 2016) deuxieme refus par la Medecin conseil secu pour les memes raisons..... peut etre par voies de recours !! me dit elle...
elle me propose tous de meme une invalidite en 1er CAT
ou une reprise du travail ?? J ai ete reconnu inapte sur mon poste par le medecin du travail le 9/05 recu la notification de l employeur pour reclassement ....je pense etre licencié rapidement
est il plus interessant pour moi d'acepter l'invalidite ,
ou de continuer la procedure maladie professionelle ? merci de votre reponse
JM09

Par **P.M.**, le **03/06/2017** à **15:52**

Bonjour,
Ce problème ne concerne pas directement le Droit du Travail thème du forum sur lequel il est exposé...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés